

2021/0078

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 30/06/2021

Reçu en préfecture le 30/06/2021

Affiché le

30 JUIN 2021

ID : 059-21590058-20210630-20210630_A00082-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 14

Etaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.PETIT.COQUELET.CHATELAIN.JOSSET.
ASCONE.

Mmes MERCIER.WAUCHER.CAFFIAU.STALLA.WAUCHEUL.

Absents ayant donné procuration : M. WERY à M. BADIDI.

M. RAVIDAT à M. ASCONE.

Absents excusés : Mme BLANDO. M.CHRETIEN.

Absents : Mmes DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et M. CHALDAUREILLE

Secrétaire de séance : M. PETIT,

**Objet : DELIBERATION EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE DES
TERRITOIRES – FINANCEMENT TRAVAUX ECOLE MATERNELLE.**

La commune souhaiterait contracter un emprunt auprès de la banque des territoires pour financer une partie des travaux de rénovation thermique de l'école maternelle.

Les modalités sont :

Montant de l'emprunt : 500 000,00 euros ;

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois ;

Périodicité des échéances : trimestrielle ;

Taux d'intérêt annuel fixe : 1,00 % ;

Amortissement : progressif avec échéances constantes ;

Durée d'amortissement : 25 ans ;

Typologie Gissler : 1A ;

Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à souscrire l'emprunt auprès de la banque des territoires aux conditions énumérées ci-dessus dans le but de financer une partie des travaux de rénovation thermique de l'école maternelle pour un montant de 500 000,00 euros,
Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 30 JUIN 2021

Le Maire,

